REPUBLIQUE FRANCAISE ALPES MARITIMES CANTARON

Délibération nº 1802-03

Conseillers en exercice : 15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil Dix - Huit, le SEIZE février à 19 heures 15

Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses

séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur

Gérard BRANDA - Maire de CANTARON

Présents: 13+1 proc

Votants: 14

Etaient présents : Gérard STOERKEL - Edith LONCHAMPT - Christian DI MARTINO - Joëlle JACOB - Patrice MARTIN - Michel CORSINI -Fabienne GALLI - Fabrice FONTAINE - Karine GAGES DEMAIN -Peggy DALMAS – Sandrine BARRALIS – Françoise RUSSO

Objet: Désignation d'un Délégué au Comité du Syndicat

Départemental de l'Electricité et du Gaz S.D.E.G

Absent excusé : Jean-Marc BLANIC

Absent : Frédéric JEANROY

Secrétaire : Fabienne GALLI

Assesseurs : Sandrine BARRALIS – Karine FAGES DEMAIN

Monsieur le Maire Demande à l'Assemblée si celle – ci est d'accord pour voter à main levée et non à bulletin secret. Le Conseil, à l'unanimité des présents, décide de voter à main levée.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la circulaire n° 74-425 du 25 septembre 1974 - Section 2, paragraphe 11-202, stipule que le délégué communal au Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz suit le sort de ce Comité quant à la durée de son mandat.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz.)

Sont Candidats:

Délégué titulaire : Christian DI MARTINO Délégué Suppléant : ---L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Délégué titulaire :

M. Christian DI MARTINO, demeurant 357 Chemin du Saut de MILLO à CANTARON, est désigné par TREIZE voix POUR et UNE Abstention, Délégué titulaire

Délégué Suppléant : Pas de candidat

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Pour extrait conforme.

Le Maire.

Gerard BRANDA